S E A N C E D U C O N S E I L M U N I C I P A L D E S O L E S M E S
D U 19 mars 2013

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION
11 MARS 2013

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
22 mars 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15
PRESENTS 12
VOTANTS 15

L'an deux mil treize,
le dix neuf mars à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger SERVER, Maire.

Étaient présents :
MM. Pascal LELIEVRE, René TROTTIER, Mme Myriam LAMBERT Adjoints, Mmes, Françoise DENIAU, Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, Brigitte BRUNEAU, Laure ROUSSEAU MM., Daniel BARBER, , Christian de GRANDMAISON Jean-Pierre LECOQ.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
MM. Didier CHEVREUIL, François FILLON, et RP Patrick HALA, conseillers municipaux

Procurations :
RP Patrick HALA donne procuration à M. Pascal LELIEVRE
M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER
M. Didier CHEVREUIL donne procuration à M. René TROTTIER

Secrétaire de séance : Madame Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

1 - Compte rendu du conseil du 25 février 2013
2 - Compte administratif 2012 – Budget Général -
3 - Compte de gestion 2012 – Budget Général -
4 - Affectation du résultat de fonctionnement 2012
5 - Taux d'imposition 2013 -
6 - Attribution des subventions 2013
7 - Budget primitif 2013 – Budget Général
8 - Investissements 2013
9 - Tarifs de location de la salle des fêtes en 2014
10 - Tarifs de location de la salle Reverdy en 2014
11 - Modification des horaires d'ouverture de l'agence postale communale de Solesmes à compter du 1er avril 2013
12 - Modification des rythmes scolaires à l'école publique St Aquilin à compter de la rentrée scolaire 2013-2014

1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 FÉVRIER 2013

Le compte rendu du conseil du 25 février 2013, n'appelle aucune observation et est approuvé.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de la Commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

. Total des dépenses de l'exercice	732 836.45 €
. Total des recettes de l'exercice	1 179 992.18 €
. Résultat de l'exercice	+ 447 155.73 €
. Résultat antérieur reporté	+ 3 544.73 €
. Résultat de clôture	**+ 450 700.46 €**

Section d'investissement

. Total des dépenses de l'exercice	651 996.80 €
. Total des recettes de l'exercice	744 437.96 €
. Résultat de l'exercice	92 441.16 €
. Résultat antérieur reporté	-165 807.47 €
. Résultat global de clôture	**- 73 366.31 €**

Résultat de l'exercice :	**+ 539 596.89 €**
Résultat global de clôture :	**+ 377 334.15 €**
Reste à réaliser :	
. Recettes	**29 019 €**
. Dépenses	**36 717 €**

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pendant que le Conseil délibère et se prononce sur le compte administratif proposé par Monsieur Christian de GRANDMAISON, Doyen de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget général.

3 – COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET GÉNÉRAL -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice,
- ✓ Considérant que pour établir le budget primitif
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- ✓ **Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :**

Au titre des exercices antérieurs :
(**A**) Excédent (+) / Déficit (-) : **3 544.73 €**

Au titre de l'exercice arrêté :
(**B**) Excédent (+) / Déficit (-) : + **447 155.73** €

Soit un résultat à affecter :
(*C*) = *A* +B : + **450 700.46** €

- ✓ Considérant POUR MÉMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 237 319.96 €

✓ Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :
(**D**) : : **- 73 366.31** €

Solde des restes à réaliser en investissement : RAR Dépenses : 36 717 €
(**E**) Excédent (+) / Déficit (-) : **- 7 698 €** RAR Recettes : 29 019 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE :
Besoin à couvrir : (**F**) : D + E : **81 064.31 €**
Solde (**G**) : *C* – F : **+ 369 636.15 €**

Affectation complémentaire éventuelle (si *G* > 0) : 363 935.69 € (445 000 – 81 064.31)

- ✓ **d'affecter en réserve (compte 1068) : 445 000,00 €**
- ✓ **d'affecter à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 5 700.46 €**

5 – TAUX D'IMPOSITION 2013 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter en 2013 les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

- **Taxe d'habitation** **8.16 %** (Idem depuis 2005),
- **Taxe Foncier Bâti** **15.06 %** (Idem depuis 2005),
- **Taxe Foncier Non Bâti** **24.78 %** (Idem depuis 2005),

6 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions figurant dans le tableau ci-joint.

N'ont pas pris au vote :
M. René TROTTIER pour la subvention attribuée au Comité des Fêtes
M. Daniel BARBER pour la subvention attribuée à l'Association Saint-Raphaël
Mme Myriam LAMBERT pour la subvention attribuée à l'A.D.M.R.
Mme Brigitte BRUNEAU pour la subvention attribuée à PARTAGE.

ASSOCIATIONS	2013	EN PLUS demande exceptionnelle
Comité des fêtes	400 €	
Mobilisés	100 €	
Sœurs Gardes Malades	300 €	
J.S.S.	1 200 €	
Fermes Fleuries	60 €	
A.P.E.I.	600 €	
Retraités	200 €	
Familles Rurales	100 €	650 €
Médaillés Militaires du Pays Sabolien	60 €	
S.L.C.	1 780 €	430 €
Souvenir Français	50 €	
Groupement de Défense contre les ennemis des cultures	100 €	
A.P.E.	560 €	
Sorties, trajets, entrées	888,50 €	
voyage scolaire		1 826 €
Association Maison Saint Raphaël	4 000 €	500 €
(I.M.E.) Ecole Saint-Michel (Participation voyage)		83 €
Association de football "LASJ"	350 €	
Croix Rouge	70 €	
Partage	90 €	
A.D.M.R.	200 €	
Donneurs de Sang	50 €	
BOWL MAINE	300 €	
ASSADE	50 €	
TOTAL	11 508,50 €	3 489,00 €
		14 997,50 €

Et d'affecter au compte 657361 les subventions de fonctionnement suivantes : 61 914,16 €
Caisse des écoles en 2012

7 – BUDGET PRIMIF 2013 – BUDGET GÉNÉRAL -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet de budget primitif 2013 – Budget Général – qui s'établit à :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : **1 045 065.46 €**
La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : **805 239.30 €**

8 – INVESTISSEMENTS 2013 -

Après délibération, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les projets d'investissement 2013.

9 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES EN 2014 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2014 :

A - Pour les associations de Solesmes :

*** Nombre de locations gratuites pour les associations de Solesmes :**
2 week-end ou : 5 jours non consécutifs en semaine/an
ou : 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an

*** Tarifs en dehors des locations gratuites**

Grande Salle + cuisine :	**Journée**	: 190 € (identique à 2012 et 2013)
	Week-end et jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre)	: 250 € (identique à 2012 et 2013)
Grande Salle + Petite Salle + cuisine :	**Journée :** 250 € en 2013 et 2012	
	Week-end et jour férié en semaine: (y compris les 24 et 31 décembre)	: 320 € (identique à 2012 et 2013)

B - Pour les associations hors Solesmes, entreprises et particuliers, etc… :

*** Grande Salle + cuisine :**	**Journée du lundi au vendredi**	: 350 € (identique à 2013) (380 € en 2012)
	Week-end et Jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre)	: 500 € (identique à 2013) (480 € en 2012),
*** Petite Salle + cuisine :**	**Journée du lundi au vendredi**	: 250 € (identique à 2013 et 2012)
	Week-end et Jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre)	: 350 € (identique à 2013) (330 € en 2012)
*** Grande Salle + Petite Salle + cuisine :**	**Journée du lundi au vendredi**	: 390 € (identique à 2013 et 2012)
	Week-end et Jour férié en semaine y compris les 24 et 31 décembre)	: 560 € (identique à 2013) (540 € en 2012)

C – Organisation de réunion en ½ journée en semaine:

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

*** Grande Salle sans cuisine :**	**½ journée :** 140 € (identique à 2013) (135 € en 2012)
*** Grande Salle + cuisine :**	**½ journée:** 200 € (identique à 2013) (190 € en 2012)
*** Petite salle sans cuisine :**	**½ journée :** 70 € (identique à 2013 et 2012)
*** Petite Salle + cuisine :**	**½ journée :** 115 € (identique à 2013 et 2012)

10 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE REVERDY EN 2014 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif pour la location de la salle Reverdy pour un vin d'honneur, un diaporama ou une conférence, à 50 € par journée en 2014 (Idem depuis 2007).

11 – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE A COMPTER DU 2 AVRIL 2013 -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les horaires du personnel communal affecté à l'Agence Postale Communale sont les suivants :

-	Le lundi de 13 h 30 à 17 h	Ouverture au public de 13 h 30 à 16 h 45
-	Le mardi de 14 h à 17 h	Ouverture au public de 14 h à 16 h 45
-	Le mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h	Ouverture au public de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h 45
-	Le jeudi de 14 h à 17 h	Ouverture au public de 14 h à 16 h 45
-	Le vendredi de 13 h 30 à 17 h	Ouverture au public de 13 h 30 à 16 h 45
-	Le samedi de 9 h à 12 h	Ouverture au public de 9 h à 11 h 45

Soit 19 h 30 d'ouverture au public actuellement

Départ du courrier à 15 h 45, sauf le samedi à 9 h.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, suite à la demande de Solesmiens, de modifier les horaires de l'Agence Postale Communale à partir du 2 avril 2013 et d'en profiter pour modifier les horaires du samedi matin qui s'avèrent trop larges :

-	Lundi	Ouverture public : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 45
-	Mardi	Ouverture public : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 45
-	Mercredi	Ouverture public : 10 h à 12 h et 14 h à 16 h 45
-	Jeudi	Ouverture public : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 45
-	Vendredi	Ouverture public : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 45
-	Samedi	Ouverture public : 10 h à 11 h 45

Soit 30 h 30 d'ouverture au public à partir du 2 avril 2013,
soit 11 h par semaine d'ouverture de plus au public.

Départ du courrier à 15 h 45, sauf le samedi à 9 h.

12 – MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE ST AQUILIN A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2013-2014 -

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Myriam Lambert**, adjointe aux affaires scolaires, qui donne lecture du projet de délibération ci-dessous :

« Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la réforme des rythmes scolaires (Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires) entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur le Maire expose que le décret fixe :

- *La semaine scolaire à 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées*
- *Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée*
- *La durée de pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente.*

Monsieur le Maire précise que :

- *Cette modification du rythme scolaire implique une modification du planning des agents communaux. L'incidence en nombre d'heures par semaine est de 9 heures supplémentaires pour le personnel titulaire et 9 heures pour le personnel Partage, soit un total de 18 heures (**8 774 €**).*

- *Pour info, l'allocation qui pourrait être versée à Solesmes (90 € par enfant) s'élèverait donc pour 90 élèves à **8 100** €. Cette allocation sera limitée à 45 € l'année scolaire 2014-2015 mais ne sera pas reconduite pour l'année scolaire 2015-2016.*

Suite à ces différentes informations, Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer favorablement à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2013-2014. »

Madame Myriam Lambert donne lecture ensuite du courrier, signé de Monsieur le Maire et d'elle-même, en date du 11 mars 2012, adressé aux parents d'élèves, ci-dessous :

« Solesmes, le 11 mars 2013

A l'attention des parents d'élèves

Objet : AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE SEPTEMBRE 2013

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Dans le cadre général d'organisation de la semaine scolaire posé par le décret du 24 janvier 2013 :

- 24h d'enseignement pour tous les élèves réparties sur neuf demi-journées, avec le mercredi matin, durant 36 semaines
- Les heures quotidiennes sont organisées à raison de 5h30 maximum, dont 3h30 au plus par demi-journée.
- La pause méridienne ne peut être inférieure 1 h 30

A partir de ce schéma, en concertation avec la directrice de l'école St Aquilin, l'aménagement suivant pour Solesmes est envisageable dans l'état actuel de l'avancement de la réflexion :

	Accueil périscolaire (garderie)	enseignement	Pause méridienne (Déjeuner et APC)	enseignement	Accueil périscolaire (garderie)
LUNDI	**7H30 8H50**	**Accueil cour 8h50 Classe 9h-12h**	**12h00 13h50**	**Accueil cour 13h50 Classe 14h-16h15**	**16h15 18H30**
MARDI	**7H30 8H50**	**Accueil cour 8h50 Classe 9h-12h**	**12h00 13h50**	**Accueil cour 13h50 Classe 14h-16h15**	**16h15 18H30**
MERCREDI	**7H30 8H50**	**Accueil cour 8h50 Classe 9h-12h**			
JEUDI	**7H30 8H50**	**Accueil cour 8h50 Classe 9h-12h**	**12h00 13h50**	**Accueil cour 13h50 Classe 14h-16h15**	**16h15 18H30**
VENDREDI	**7H30 8H50**	**Accueil cour 8h50 Classe 9h-12h**	**12h00 13h50**	**Accueil cour 13h50 Classe 14h-16h15**	**16h15 18H30**

La classe débuterait à 9h00, soit un quart d'heure plus tard qu'actuellement.
Il faudra noter que nous avons 2 services de restauration ce qui permet d'une part aux enfants de manger calmement et d'autre part **permettre aux enseignants d'intégrer les 36h d'activité pédagogique complémentaire sur la pause méridienne**.
Les parents qui voudraient récupérer leur enfant à 16h15 pourraient le faire pour éventuellement les emmener à des activités culturelles ou sportives, ou simplement rentrer chez eux plus tôt.

Ce projet doit être ratifié par l'Inspection Académique (DASEN).

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire : L'Adjointe aux affaires scolaires :

Roger SERVER Myriam LAMBERT

Madame Myriam Lambert donne ensuite lecture d'une lettre ouverte de parents d'élèves, réceptionnée en mairie ce jour à 17 h 55 :

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Solesmes.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la réforme scolaire initiée par le gouvernement depuis plusieurs mois déjà, nous parents d'élèves de l'école Saint Aquilin sommes particulièrement surpris de la précipitation de votre Conseil à décider ce jour même de la mise en place de celle-ci pour la rentrée de 2013.

« Toucher » au calendrier scolaire, c'est inéluctablement remettre en jeu les équilibres de vie et par certains côtés de travail d'une grande partie de la population.

C'est provoquer des changements sur des pans entiers de l'économie française plus particulièrement ceux concernant bien sûr le tourisme et le transport mais aussi les secteurs de services, de la culture, du sport... C'est enfin modifier les rythmes de travail de plus de 12 millions d'élèves et près d'un million de personnels en charge de leur scolarité. Face à ce constat et maintenant que le débat public sur les rythmes scolaires et les vacances d'été est lancé, il nous semble que l'issue de cette volonté ministérielle repose d'abord sur les réponses susceptibles d'être apportées à nos questions »

- Quels sont les objectifs prioritaires de la commune visés par ces changements ?
- Quels voies et moyens choisir pour atteindre le « compromis national » nécessaire sur ce sujet ?
- Pourquoi le mercredi ?

Il apparaît évident qu'un sujet si important mérite une consultation de tous les acteurs (élus, parents, enseignants, personnel de la mairie)pour permettre véritablement l'intérêt de l'élève au cœur de cette réforme qui ne doit pas être bricolée ni appliquée dans l'urgence.

Persuadés que votre souhait de prendre en compte nos interrogations se traduiront par les concertations les plus productives et constructives pour le bien de nos enfants dans les meilleurs délais possibles.

Les Parents d'élèves de l'école Saint Aquilin.

Le 19 Mars 2013

Compte tenu d'une part de cette lettre ouverte des parents d'élèves et du souhait unanime du conseil d'harmoniser la décision de la commune de Solesmes avec celles de la majorité des autres communes de la communauté de communes de Sablé et en particulier dans l'attente de celle de la commune de Sablé, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision aujourd'hui mais de reporter cette délibération au jeudi 28 mars 2013 à 20 h 30 lors d'une réunion publique du conseil municipal réservée à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.